

2699

377+

**ATELIER INTERNE SUR LE
DEVELOPPEMENT LOCAL,
LA DECENTRALISATION ET
L'APPROCHE CDD**

25 au 27 octobre 2004

M. Raoul Niang NDIAYE

Très tôt, a été perçu la nécessité de préparation et d'accompagnement de la réforme de l'administration territoriale et locale par des programmes de formation d'information et de communication. Il a fallu mettre en place ou identifier des institutions et leur confier cette mission. A priori, si les institutions ne manquaient pas, celles d'entre elles qui avaient les compétences en terme de contenu n'existaient pas.

Une forte synergie a d'abord existé entre le Bureau Organisation et Méthode qui était chargé des études du Projet de RATL et le Ministère de l'Intérieur qui avait en charge ce secteur et ses attributions. Le Secrétariat d'État à la Promotion Humaine sera mise à contribution par la Direction de l'Animation Rurale et Urbaine qui avait une expertise certaine en matière d'activités d'information, d'éducation et de communication.

Six (6) animateurs diplômés de l'ENEA seront détachés de ce Secrétariat d'État pour être affectés au Ministère de l'Intérieur qui leur assurera un complément de formation sur le contenu de la RATL. Ils seront ensuite ventilés dans les trois départements de la Région de Thiès (Région test). Ils auront en relation avec les centres d'Expansion qui venaient d'être rattachés au Ministère de l'Intérieur, la responsabilité de la formation des nouveaux élus, la sensibilisation et l'information des populations.

Cet important programme coordonné par un Conseiller technique du Ministère de l'Intérieur et évalué par le BON comme tout le processus de la RATL, était financé par le PNUD. La fin de cet approche sonnera le glas du programme de formation.

Les animateurs retourneront à leur ministère d'origine tandis que les autres vont se recycler dans l'administration territoriale comme sous préfet. Les CERP n'auront pas les moyens de perpétuer cette activité. Il n'en avaient ni les moyens humains ni les ressources financières. Au demeurant leur vocation avait changé.

Le Ministère de l'Intérieur trouvera la parade avec la Coopération française, notamment avec l'Association pour la Promotion Communale Internationale (APCI). De 1979 à 1983, avec une autonomie de financement et de gestion, elle conduira un programme ciblé.

Destiné essentiellement aux sous-préfets alors ordonnateurs des budgets des communautés rurales et officiers d'état civil, ses préoccupations essentielles feront la trame des contenus de formation et des supports produits à l'époque. Cette équipe d'expatriés a été ensuite renforcée par deux sénégalais. Ils devaient assurer la continuité du projet.

De cette période, quelques supports ont été réalisés. Leur valeur au plan pédagogique est discutable.

- Un Guide de conseiller municipal
- Un Guide de Conseiller rural
- Un Guide simplifié des élections
- Un recueil des textes administratif
- Un manuel de l'État Civil.

Sur les cendres de cette structure s'est bâti, en 1983, le Service de formation du Secrétariat d'État à la Décentralisation. La RATL venait de couvrir l'intérieur du Sénégal pour investir la région capitale, où il a créé deux (2) communautés rurales, une nouvelle préfecture et une communauté urbaine.

Dépourvu de tous moyens, il devait s'affirmer en jouant sur sa transversalité, son premier appui sera celui de la défunte Direction de la Formation Permanente alors domiciliée au Ministère de l'Éducation Nationale. C'est l'UNESCO qui dotera la nouvelle structure de véhicule et de carburant.

Un projet d'évaluation de la RATL et plus spécifiquement des besoins de formation est élaboré : l'étude conduite dans différents sites d'ancienne et de nouvelle application de la RATL, en milieu rural et urbain, s'est effectué sur la base d'un échantillonnage raisonné en hasardeux.

Les résultats seront restitués et pris en charge lors d'un atelier d'une semaine organisé à l'ENEA. Y participeront pleinement les représentants de tous les départements ministériels et des services du Secrétariat Général de la Présidence de la République, les représentants de l'Assemblée Nationale, du Pouvoir judiciaire et du Conseil Économique et Social.

Chose remarquable, pour la première fois la société civile, les ONGs participeront pleinement aux travaux. Ils présideront ou seront les rapporteurs des commissions. Les résultats donneront le premier plan de formation à la réforme de l'Administration Territoriale et locale. Il sera découpé, après le préambule en trois grandes parties :

- Initiation de base ou ouverture à l'environnement juridique et politico – administratif
- La formation à l'action (Budget, projet, planification)
- La formation des formateurs.

Les thématiques étaient déclinés pédagogiquement en tenant compte des profils et cursus des bénéficiaires. Une large part d'initiative étaient néanmoins laissée, sur ce plan, au professionnalisme des intervenants. En tout état de cause, le plan affirmera clairement la nécessité au préalable de l'alphabétisation des bénéficiaires

Ce plan sera approuvé, par le président de la République le 12 octobre 1986. La directive 9 du Conseil interministériel de l'année suivante demandera au Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Intérieur de mettre en place et d'exécuter un programme d'alphabétisation des élus. L'instruction 10 enjoignait au Ministère de l'Intérieur (SED) d'appliquer le plan sans lui donner les moyens budgétaires nécessaires.

Une tournée de formation des formateurs et de création de cellules régionales de formation fut entamée. Organisée par SF/SED et le BOM sur financement de l'USAID. Au sortir de la tournée, dix cellules régionales avaient été montées impliquant chaque région, outre les membres de services extérieurs de l'État, les élus locaux, les ONGs, les Sociétés et projets de développement.

Il sera demandé aux communautés rurales par circulaire du SED, de considérer, dans leur budget qui étaient exclusivement réservés à l'investissement, de considérer comme telle la formation et d'imputer les prévisions de dépenses, au chapitre divers.

Les troubles socio-politiques de 1987, 1988 et les élections locales gêneront beaucoup la poursuite du programme. Le SED disparaîtra ensuite de l'architecture gouvernementale. Les structures qui lui étaient attachées réintégreront le ministère de l'Intérieur.

En 1990, un approfondissement de la politique de décentralisation permettra aux maires et présidents de conseil rural de recouvrir leur prérogatives en matière d'ordonnancement de leur budget.

Et pour la première fois, le service de formation aura une ligne budgétaire propre sur le budget de l'État.

Avec l'apport de la Fondation Ford, l'option autonomisera les régions périphériques pour la gestion financière et l'exécution de leur programme de formation. Le plus bas niveau de financement (Kolda) était de 5 millions, le plus élevé était celui de Saint-Louis avec plus de 30 000 000 FCFA.

Cette nécessaire expérience n'était pas des plus heureuses. L'inclusion souhaitée dans l'exécution des programmes n'y était pas et la valeur pédagogique des sessions était la plupart du temps douteuse.

Pour des raisons internes à l'administration, le service de Formation sera incapable d'absorber les 80 000 000 unités qui lui étaient accordées pour ses activités propres et l'appui aux cellules de formation des régions du centre. Pour cette raison et des changements de responsabilité et d'orientation qui lui sont aussi propres, l'appui de la Fondation Ford nous sera perdu.

De nouvelles perspectives électorales changeront les priorités.

Il a fallu attendre les présidentielles de 1993 pour relancer les cellules de formation avec l'appui de la Fondation Friedrich Ebert (FES). Il y eut alors une tentative de ré implication des ONG et des tentatives de départementaliser les cellules voire de les créer dans chaque arrondissement.

Sur autorisation, les rapports noués entre le SF / MINT et le CNEPT de Paris avait permis de rattraper les négociations avec le FAC pour accrocher une ligne de crédit formation au projet PADDUS. Là également un manque de coordination notoire entre le DCL et le SF au cabinet du MINT n'avait pas permis d'optimiser cette ligne. La création d'un nouveau poste de Ministre délégué chargé de la décentralisation à ajouter à la confusion. Le conseil en formation, dans le cadre de ce projet ne sera pas logé au service de Formation mais sera affecté directement au Cabinet du MDCCD. L'unité étatique de l'activité de formation en décentralisation en sera affectée.

Le projet d'alphabétisation des élus et notables après un premier test à Podor en particulier avec l'ONG USE sera élargi aux régions de Louga, Thiès et Fatick avec l'appui de l'UNESCO en partenariat avec la Direction de l'Alphabétisation du MEN, la création de MDCLN emporter ce projet qui sera redimensionné puis baptisé Projet d'Alphabétisation des Élus et Notables (PADDEN). Il sera baptisé PADDEN. Il sera financé par la GTZ.

L'approfondissement de la Politique de décentralisation avec l'avènement des lois du 22 Mars 1996 n'améliorera pas la situation.

Le Comité des bailleurs d'appui à la décentralisation et particulièrement sa cellule d'appui au financement de la formation n'y changea rien. Au plus chacun des bailleurs choisira son aire d'intervention et ses centres d'intérêt quant aux thèmes et groupes bénéficiaires.

L'évaluation que nous avons réalisée en 1997 et les perspectives dégagés, devant permettre de relancer les CRF, sur un nouveau vocable les comités paritaires, tant qu'au niveau du Mint, le Dispositif National de Formation, appuyé par le PADDDEL, héritier des PADDUS, sera perçu beaucoup plus comme une structure française par les autres bailleurs et les services extérieurs de l'État. Le PADDDEL lui-même n'offrira pas une unité organique immédiatement perceptible.

En effet, son coordonnateur conseiller technique du Ministère de l'Intérieur en décentralisation est tournée fonctionnellement vers le MDCCD, tandis qu'il est le rapporteur du Comité de pilotage du projet présidé par le DC du Ministre de l'Intérieur l'autre aile du PADDDEL sera domicilié à la Maison des Élus Locaux et travaille selon une certaine autonomie.

1998 la DGE est créée. Le SF / MINT sera dissout. Toute son équipe et ses moyens seront affectés à la nouvelle DFC en charge exclusivement des élections. Les thématiques relatives à la décentralisation et au développement local seront portés sur une nouvelle division de la formation à la DCL. Elle n'aura pas plus les moyens de sa mission, tant en ressources humaines que financière.

Cette nouvelle situation, induira une demande. Elle s'inspirera des travaux de 1993 et d'octobre 1997 pour fixer une stratégie consignée dans le circulaire n°4743 du 24 juin 1998, en annexe. Elle était en reprofilation quand un dernier remaniement ministériel fera encore attendre